



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/519
3 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 17 JUIN 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU BÉLARUS AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Se référant aux notes du Secrétaire général datées du 29 avril et du 15 mai 1996, le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de l'informer de ce qui suit :

La République du Bélarus n'entretient pas de relations diplomatiques avec le Soudan. Néanmoins, le Ministère des affaires étrangères de la République du Bélarus a informé tous les organismes publics concernés de la nécessité de restreindre l'entrée ou le transit sur le territoire national des membres du Gouvernement soudanais, des représentants de ce gouvernement et des membres des forces armées soudanaises.
